



Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Monsieur
Fabian Solioz
Député
Rte de Moiry
3961 Grimentz

Date **02 DEC. 2015**

Plantes envahissantes

Monsieur le Député,

En date du 10 septembre 2015, vous avez déposé sur le bureau du Grand Conseil une question écrite relative aux plantes envahissantes. Dans le contexte d'un postulat pour interdire la commercialisation du Buddléa et du Bunias d'orient, vous aimeriez connaître les moyens que le canton met à disposition pour lutter contre les plantes invasives. D'entente avec le Conseil d'Etat, nous pouvons vous répondre comme suit.

Du point de vue général, ce sont premièrement les propriétaires de terrain et les exploitants qui devraient lutter contre les néophytes. Le rôle du canton consiste surtout à sensibiliser la population aux problèmes multiples créés par les néophytes. Pour cela, nos spécialistes conseillent et accompagnent si nécessaire les communes et les privés dans leurs actions de lutte contre les néophytes. Dans ce contexte, le Service des forêts et du paysage a publié début 2011 une première série de fiches descriptives sur la problématique et la lutte de 8 espèces de néophytes. Depuis, chaque année des cours s'adressant aux employés communaux et aux exploitants agricoles sont organisés.

En 2012, le Service des forêts et du paysage et l'Office cantonal de la protection civile du Service de la sécurité civile et militaire ont réalisé sur tout le territoire du canton des mesures de lutte contre la Berce du Caucase et l'Impatiante glanduleuse. Les travaux ayant été réalisés dans le cadre des cours de la protection civile, les frais supplémentaires pour le canton restaient limités.

Conscient des problèmes qui peuvent être provoqués par des néophytes, le Service des forêts et du paysage a également cofinancé au cours des années 2010-2013 quelques petits projets de lutte contre des néophytes, notamment lorsqu'elles engendraient un problème de sécurité. Il s'agissait en grande majorité de la lutte contre la Renouée du Japon dans une dizaine de communes pour un montant total d'env. 100'000.-- francs (50 % canton et 50 % OFEV).

Cette année, un projet pilote de lutte contre l'Ailante a été lancé par la commune de Sierre. Le projet est devisé à frs. 88'800.--. Le canton et l'OFEV y participeront avec un montant maximal de frs. 66'500.--.

Ces explications et les chiffres montrent que l'engagement financier du canton pour lutter contre les néophytes restait jusqu'à maintenant très limité et ponctuel.




Comme vous le savez, un groupe de travail interdépartemental a été nommé le 22 septembre 2010 par le Conseil d'Etat. Ce groupe a été chargé de proposer au Conseil d'Etat les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie cantonale de lutte contre les plantes envahissantes.

Le 14 août 2015, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a mis en consultation la Stratégie Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes. Lors de cette consultation, le canton a proposé d'élargir la liste des néophytes interdits à la vente. Le canton du Valais attendra les résultats de cette consultation avant de finaliser sa propre stratégie, déjà à l'état de projet.

Le Service des forêts et du paysage se tient par ailleurs à votre disposition pour toute précision concernant la lutte contre les néophytes.

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre satisfaction et en vous remerciant de votre question, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Jacques Melly
Conseiller d'Etat

Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire